

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Sauumur... 30 fr.
Poste... 55 fr.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 22 SEPTEMBRE 1886

LE BUDGET

Des explications fournies par M. Sadi-Carnot, explications assez diffusées et obscures, il semble résulter que le projet de budget de 1887 a été établi par le gouvernement, d'après ce double principe: suppression du budget extraordinaire, toutes les dépenses rentrent dans le budget ordinaire.

Estimation aussi exacte que possible des recettes. Voilà pour les intentions. On le dit au moins; mais dans la pratique, malgré ces précautions, le projet ministériel présente, d'après les estimations mêmes de M. Sadi-Carnot, un déficit de 459 millions.

Pour y faire face, le ministre des finances propose d'alléger la dette flottante, en consolidant non-seulement les cent millions d'obligations à court terme dont l'amortissement est prévu pour 1887, mais en convertissant également les bons sexennaires inscrites aux exercices ultérieurs, en rentes 3 0/0 perpétuelles, portant intérêt à dater du 4^e janvier prochain.

Il en résulterait, défalcation faite des arrérages à payer, une économie pour 1887 de 10 millions et demi. Reste à trouver 74 millions pour combler le déficit prévu.

Le ministre les demande à une surtaxe sur l'alcool, dont seraient exempts les vins de douze et quinze degrés. Chaque surtaxe de un franc, a-t-il dit devant la commission du budget, représente une recette de 4,500,000 fr. Si nous parvenons à réaliser 15 millions d'économies, la charge nouvelle à prélever sur l'alcool sera diminuée de 40 fr., et de 20 fr. si nous réussissons à supprimer 30 millions de dépenses.

Le ministre, avant de se retirer, a indiqué que la surtaxe sur l'alcool entraînerait la suppression du privilège des bouilleurs de cru. On affirme que la commission ne se prononcera que jeudi sur le système de M. Sadi-Carnot qu'elle paraît disposée à recommander pour s'arrêter au système d'impôt sur le revenu.

On affirme également que M. le ministre a confié la commission de hâter ses travaux à mettre fin aux polémiques réactionnaires.

Les polémiques ne peuvent finir que quand il se trouvera un gouvernement et une Chambre honnêtes, soucieux des intérêts de la fortune du pays, plutôt que de la fortune de leurs fortunes propres, et qui ne craignent pas de faire le passé et du présent républicain.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Voilà l'ennemi!

La question sociale n'est pas résolue, la troisième République, ce ne sera que la suite des doctrines de la démocratie, de la libre-pensée et du socialisme, qui rivalisent d'efforts pour trouver une solution introuvable quand il s'agit de l'appliquer, des difficultés insurmontables se présentent.

des empiriques du jour, la question sociale n'a fait que s'aggraver, et, plus que jamais, il est manifestement démontré qu'en dehors du catholicisme, il n'existe pour la société aucune organisation sérieuse et durable.

Hier, encore, c'était le Congrès ouvrier qui recommandait sa panacée internationale; aujourd'hui, c'est le Congrès maçonnique qui se tient, à son tour, pour s'occuper de la solution des grands problèmes sociaux.

Est-il besoin de dire qu'on a tout à appréhender et rien à espérer de ces réunions de politiciens et d'utopistes, qui ont voué une haine à mort aux traditions de la famille et à la religion de nos pères? Leur système pour guérir l'humanité est cent fois pire que le mal!

N'est-ce pas le venin, qu'ils ont déjà inoculé dans les artères de notre corps social, qui est cause du malaise général? N'est-ce pas leur action malfaisante qui a fait naître, qui entretient et qui développe chaque jour les phénomènes morbides dont sont atteintes, à notre malheureuse époque, toutes les branches vitales de la patrie?

La Franc-Maçonnerie, surtout, doit être considérée comme le foyer d'où est parti le mal. Et c'est dans son sein qu'a été réchauffé le fléau qui étend partout ses ravages. Aussi, à chaque fois que nous voyons la secte infâme tenir ses grandes assises, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment d'effroi patriotique, car nous savons que ces assises maçonniques ont pour but de fourbir de nouvelles armes pour livrer de nouveaux assauts à la Société.

Attendons-nous donc à un redoublement de persécution religieuse, à une série d'attentats contre la liberté et la sécurité des honnêtes gens; attendons-nous, enfin, à voir la politique des sectaires qui nous gouvernent reprendre, sous la pression des Loges, le cours un instant interrompu de ses iniquités et de ses violences!

Pourrait-il en être autrement, lorsque la plupart des fonctions publiques sont confiées à des agents actifs ou à des adeptes de la Franc-Maçonnerie? Les résolutions arrêtées, dans les réunions ténébreuses de la Salle du Grand-Orient, sont autant d'arrêts que nos gouvernants francs-maçons sont chargés de mettre rigoureusement à exécution.

La Franc-Maçonnerie est donc la grande plaie de l'époque et il importe que les honnêtes gens de tous les partis s'unissent contre elle. Une ligue vient de se fonder dans ce but et a pris franchement le titre de *Ligue anti-maçonnique*. Honorée d'un bref de S. S. Léon XIII, cette ligue est appelée à opposer une digue puissante aux efforts sataniques de la secte infâme. C'est pourquoi nous ne saurions trop louer une pareille institution et trop aider à la diffusion.

Nous avons la même conviction que, du jour où la ligue anti-maçonnique sera devenue assez forte pour tenir la Franc-Maçonnerie en échec, la question sociale sera en grande partie résolue. VICTOR DUVAL.

DEUX GRANDES PERTES

M. DE CARAYON-LATOUR.

Député à l'Assemblée nationale, puis sénateur inamovible, M. de Carayon fut un ardent défenseur des principes monarchiques et catholiques. Ami très apprécié de Monsieur le Comte de Chambord, il se rallia avec tous ses amis, après la mort du noble prince, à Monsieur le Comte de Paris.

Le service funèbre de M. de Carayon-Latour a eu lieu à Bordeaux, en l'église Notre-Dame.

Le corps est parti de l'hôtel de M. de Curzay, où il avait été transporté après la cérémonie de Virelade; 6,000 personnes ont suivi le cortège.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le marquis de Ravignan, sénateur, le marquis de Beauvoir, le marquis de Lursaluces, Guestier, Alauze et Pelleport-Burlette, ancien maire de Bordeaux.

LE DUC DECAZES.

On sait quels services éclatants M. le duc Decazes a rendus pendant la durée de son ministère aux affaires étrangères.

C'est aux relations intimes et confiantes qu'il a su établir, si peu de temps après nos désastres, entre le gouvernement français et le cabinet de Londres, la cour de Russie et la cour de Vienne, qu'il dut de pouvoir écarter l'orage qui s'était formé en 1875 du côté de l'Allemagne et menaçait de nous accabler.

Si l'on veut se rendre, du reste, un compte exact de la grandeur des services, on n'a qu'à comparer la situation qu'il nous avait rendue en Europe et celle que ses successeurs nous ont faite.

C'est là une comparaison suffisamment frappante par elle-même et qui malheureusement pour la France n'est pas à l'avantage du temps présent.

L'enterrement de M. le duc Decaze a eu lieu, le 19 septembre, à Bouzac (Gironde). Pas un représentant du gouvernement, pas un agent du pouvoir derrière le cercueil de celui qui représenta avec tant d'éclat notre pays auprès des principales cours d'Europe, et qui dirigea pendant quatre ans, avec autant d'habileté que de succès, notre politique extérieure; mais une foule considérable, composée uniquement des parents et des amis du défunt parmi lesquels nous citerons: MM. Edouard et Emmanuel Bocher, M. Lambert de Sainte-Croix et M. Lambert de Sainte-Croix, son fils, M. le comte de Chaudordy, MM. de Pradelle, Alauze, Beylot, etc.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe de l'éminent homme d'Etat. Nous citerons entre tous ce passage, éloquent et aussi touchant dans ses regrets qu'énergique dans ses affirmations et dans ses espérances, de M. Lambert de Sainte-Croix:

« Rien ne l'avait ébranlé dans ses opinions ni découragé dans ses espérances. Il croyait en Dieu et dans la France: et quand, il y a quelques jours à peine, je le voyais ici se sentant déjà frappé du mal qui allait nous l'enlever: « Est-ce que, avant de mourir, me disait-il en me regardant avec ses yeux si profonds et si doux, je ne verrai pas mon pays relevé en Europe, pacifié et prospère au dedans, assuré du lendemain, fier de retrouver, sous le Prince que nous aimons, sa liberté et sa grandeur! »

Cet avenir, dans lequel il avait foi, il ne lui a pas été donné de le voir, mais il l'a du moins pressenti, et il a pu remercier Dieu d'avoir réservé à son pays un chef dont l'esprit si ferme, si sûr, si élevé, le rassurait contre les maux du jour et contre les périls du lendemain.

Il a eu une autre et dernière consolation; notre ami s'est éteint doucement, muni des secours et des consolations d'en haut, au milieu des siens réunis tous autour de lui, dans les bras de cette femme dévouée et

de cette fille chérie qui ont été les joies de sa vie, la main dans la main de ce digne fils qu'il avait pu voir déjà faire, au service de la Maison de France, ses preuves d'un dévouement héréditaire, dans son cher La Grave auquel se rattachaient ses plus tendres souvenirs dans ce pays qu'il aimait et où il ne comptait que des amis, car tous autour de lui semblaient être de sa famille..... »

UNE RÉVOLUTION EN ESPAGNE

Madrid, 20 septembre.

Une insurrection militaire a éclaté hier à Madrid.

Environ trois cents soldats de la caserne de San Gil se sont soulevés, puis ont tenté de soulever à leur tour d'autres soldats dans une autre caserne située à quelque distance de la leur. Ceux-ci ont résisté et ont même tiré des coups de fusil sur les rebelles. En même temps, d'autres troupes accouraient pour rétablir l'ordre. Les insurgés ont été bientôt enveloppés et dispersés et leur pronunciamiento a complètement avorté. Aucun général n'a pris part à ce mouvement qui a été mené uniquement par des comparses inférieurs de l'armée.

La population de Madrid a assisté avec le plus grand calme à cette levée de boucliers et l'ordre le plus parfait règne dans la capitale.

Toute l'Espagne est d'ailleurs complètement tranquille.

Madrid, 21 septembre.

Deux escadrons de cavalerie et 440 soldats d'infanterie ont pris part au mouvement insurrectionnel d'avant hier au soir. Les rebelles se sont soulevés aux cris de « Vive la République! Vive Salmeron! »

Cette troupe parcourut toute la ville de Madrid, en se dirigeant vers la gare du Midi dont elle s'empara. Le chef de la brigade de Villacampa se mit à la tête du mouvement insurrectionnel et s'avança vers la caserne de la gendarmerie, qui n'a pas voulu prendre part au mouvement.

D'après les dernières nouvelles, les insurgés ont été dispersés et poursuivis. Au moment de faire le pronunciamiento, les insurgés ont blessé le général de brigade Velarde, qui est mort de ses blessures; ils ont tué également le comte de Mirasol, colonel d'artillerie.

Madrid a été déclaré en état de siège.

Quarante insurgés ont réussi à forcer Madrid en forçant le chef de gare à organiser un train spécial pour les transporter à Alcala. Les autorités ont immédiatement fait partir par un autre train spécial des troupes pour les poursuivre.

Tout est définitivement terminé. La tranquillité la plus complète règne dans la péninsule.

L'Imparcial dit que les événements qui se sont produits avant-hier à Madrid surpassent, par leur caractère inattendu, absurde et inconcevable, tout ce qui est déjà arrivé dans ce pays fertile en aberrations.

Trois cents soldats, agissant d'après les conseils de personnes inconnues, quittent leurs quartiers, abandonnent leurs chefs, parcourent la ville sans véritable but, s'emparant de la station du Midi, cèdent à la première attaque et se dispersent sans résistance.

Une colonne envoyée par le maréchal Pavía est partie par la route de Valence, pour suivre les fuyitifs.

Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés. On a constitué des conseils de guerre jugeant sommairement.

Chronique générale.

On lit dans la *France militaire* :

« Un mot seulement sur la commission du budget. Les décisions que les membres de cette commission ont prises relativement au budget des cultes ne signifient rien, puisque la commission étant composée de 33 membres, il faudra nécessairement qu'elles soient infirmées ou confirmées lorsque la commission aura au moins la moitié, plus un, de ses membres présents. Si nous étions un journal politique, nous désapprouverions les suppressions ou réductions opérées sur certains chapitres du budget des cultes, comme contraires à des engagements pris et comme constituant en somme un système de taquinerie mesquine indigne d'un grand pays.

» Ainsi, du crédit pour le traitement des chanoines; ceux-ci sont de vieux prêtres infirmes, parfaitement inoffensifs. Mais nous nous récrions hautement au sujet de la suppression du crédit de 400,000 francs pour subvention au clergé français en Algérie et en Tunisie. Cette suppression est impolitique au premier chef, car l'archevêque d'Alger tient sous notre influence les populations italienne, maltaise et espagnole de l'Afrique du nord. Les aveugles qui font de la sorte acte d'imprévoyance, sont les premiers à déplorer l'influence néfaste qu'ont à Madagascar les prêtres méthodistes anglais, si largement payés par leur gouvernement, et qui nous font tant de mal; ils seront aussi les premiers à reprocher au gouvernement de ne rien faire pour contrebalancer les influences étrangères en Chine ou ailleurs. »

DECONVENUE RÉPUBLICAINE

Nos républicains se sont trop hâtés de se réjouir de ce qu'ils appelaient la « révolution espagnole ». La « révolution » se trouve aujourd'hui réduite aux modestes proportions d'une émeute de caserne suivie d'une échauffourée dans laquelle les révoltés n'ont fait aucune résistance. Cela a jeté quelques douches d'eau glacée sur l'enthousiasme des républicains. Ces messieurs voyaient déjà la République proclamée au-delà des Pyrénées. Ils ont dû en rabattre. Les Espagnols tiennent à leur monarchie et si, dans un moment d'aberration, ils étaient jamais tentés de s'offrir une République, l'exemple de la France les rappellerait bien vite au sentiment de leurs véritables intérêts.

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Obéissant à un sentiment que tous les Français comprendront, le comte et la comtesse Edmond de Pourtalès avaient décidé de ne pas habiter leur propriété de la Robertsau pendant tout le séjour de l'empereur Guillaume en Alsace. La Robertsau est située aux portes de Strasbourg.

» La noblesse alsacienne tout entière s'est abstenue également, dans cette douloureuse occasion, de toute participation à des cérémonies qui éveillent dans leurs cœurs de tristes souvenirs. Cette aristocratie, en effet, partage en Alsace les mêmes sentiments de patriotisme et d'attachement que la bourgeoisie et le peuple. Elle rappelle avec une juste fierté que de tous ses membres il ne s'en est rencontré que deux pour saluer le soleil levant en 1870; et elle ajoute que ces deux personnages n'ont pas rencontré depuis cette époque un seul imitateur. »

On dit que le marquis Tseng, contraint de rester en France pendant un mois, jusqu'au complet rétablissement de la santé de son fils, a manifesté le désir de visiter nos grands établissements industriels de l'Etat et des particuliers, comme il l'a fait en Allemagne et en Angleterre.

Le gouvernement a désigné un ingénieur pour accompagner l'ambassadeur.

Il faut espérer, sans trop y compter pourtant, que cette visite par comparaison ne sera pas sans quelque avantage pour notre commerce en Chine.

INCENDIE DU CREUSOT

Un incendie considérable a éclaté, dans la nuit de dimanche à lundi, dans les ateliers d'ajustage du Creusot.

La cause de cet incendie est inconnue. Les dégâts sont évalués à un million. Il y a eu deux hommes légèrement blessés. Trois cents ouvriers se trouvent momentanément sans travail.

L'ÉVÊCHÉ DE LUÇON

On parle sérieusement de la nomination à Auch, comme archevêque, de l'évêque de Luçon.

Le siège de Luçon serait supprimé comme n'étant pas concordataire.

UN NOUVEL ARCHEVÊCHÉ

On lit dans la *Gaulois* :

« On annonce comme imminent la signature d'une convention entre le Saint-Siège et la France ayant trait à la suppression de la double juridiction du préfet et vicaire apostolique de Pondichéry, et à l'érection de ce vicariat en archevêché, dont le titulaire serait toujours choisi parmi les membres de la congrégation des missions étrangères. »

Le comte de Valabrègue de Lawcastine, qui fut écuyer de l'Empereur, puis colonel et général de cavalerie des plus distingués, vient de mourir à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Le jeûne de Succi

Milan, 18 septembre, 1 h. 35, matin.

Depuis une heure, Succi a accompli son trentième jour de jeûne; il est dans toute la plénitude de ses forces physiques et intellectuelles, quoique dans un état de maigreur effrayant.

Deux heures avant la fin de son jeûne, le comité de surveillance a tenu une séance imposante: les salles voisines étaient pleines de visiteurs parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de dames. On a lu devant notaire le rapport détaillé des médecins, puis un procès-verbal a été rédigé et signé de tous les membres du comité. Les déclarations des médecins ont été accueillies par les applaudissements de l'assistance.

Succi a bu un litre de bouillon. Il déjeunera demain à midi; voici le menu de son déjeuner: hors-d'œuvre, potage, friture de cervelle, caille bouillie, filet de veau rôti, café au lait et une bouteille de champagne.

Dans quelques jours, il se rendra probablement au lac de Côme où il restera une semaine.

Les médecins, a déclaré Succi, cherchent en vain à découvrir mon secret. J'ai diminué de 13 kilos, mais cela ne signifie rien, puisque je n'ai pas cessé de conserver mes forces physiques et intellectuelles. Mon poids, avant le jeûne, était de 61 kilos; j'en pèse maintenant 48.

Succi a dit ensuite qu'il comptait se rendre à Londres, à Vienne et à Berlin, où il est invité par les célébrités médicales à renouveler ses expériences.

Il a ajouté que, pendant ses longs voyages, il avait déposé son secret dans trois villes. Il admet que le docteur Tanner connaît parfaitement son secret, mais ce secret, dit-il, ne consiste pas seulement dans la liqueur qu'il boit avant le jeûne, mais aussi dans son système de préparer l'estomac avant le jeûne.

Succi déclare que son secret pourra servir à la science qui en profitera pour soigner certaines maladies; il croit aussi que son secret sera d'une grande utilité dans les maladies épidémiques. Selon lui, il est possible de prolonger le jeûne pendant plus de trente jours, mais il est indispensable de l'interrompre au-delà de cette période en buvant du lait ou du bouillon, afin d'humecter les membranes et de les rendre capables de supporter les aliments.

Pendant le mois qu'a duré son jeûne, Succi a bu 7 kilogrammes d'eau de Vichy, 1,200 grammes d'Hunyadi Janos et 16 litres d'eau pure. Il a émis 13 kilogrammes d'urines.

Succi prétend qu'il pourra perfectionner son régime, de façon à s'abstenir de boire et de se coucher pendant les six premiers jours. Dans deux ou trois jours, les médecins de l'hospice publieront les résultats de l'examen qu'ils ont fait des urines et des excréments évacués dans les six premiers jours.

Succi se déclare très satisfait d'avoir terminé son jeûne de trente jours; il pourra confondre par cette épreuve ses ennemis, qui l'avaient déclaré fou et qui, l'an dernier, l'avaient fait enfermer dans une maison d'aliénés. Pendant toute la durée de cette expérience, une surveillance très scrupuleuse a été exercée par tous les membres du comité composé de personnes connues, estimables, et particulièrement par des médecins. Le nombre des visiteurs pendant les trente jours a été de 6,000; les entrées étaient à un franc. Beaucoup d'étrangers et de Parisiens sont venus le voir à Milan. Succi a été visité par des médecins célèbres, qui ont fait sur lui des expériences et des études.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 septembre

La réaction continue sur nos rentes: le 3 0/0 fléchit à 82.40, le 4 1/2 à 110.

Les Obligations Foncières et Communales à lots du Crédit foncier ne se ressentent nullement des mouvements imprimés aux valeurs de spéculation. Les achats sont tout aussi soutenus et se portent avec un grand ensemble sur les Communales 1880 et sur les Foncières 1885.

L'Action se négocie aux environs de 1,596. L'Action de la Société Générale se tient à 462.50, cours bien inférieur à la valeur réelle du titre. On sait en effet que les opérations de la société suivent une progression très-caractérisée de même que les bénéfices.

Les bruits qui circulent en Bourse au sujet de la souscription de l'emprunt Portugais sont des plus favorables à cette opération. Rarement on aura vu un échec aussi complet.

Le Crédit Lyonnais s'est naturellement intéressé à cette affaire. Ce n'est pas encore là qu'il trouvera à rémunérer un énorme capital.

L'Action de Panama est à 380 et 382.50. C'est dans trois jours qu'expire le délai fixé pour le versement du 4^e quart sur les actions. Nous croyons utile de le rappeler à nos lecteurs.

Bonne tenue des Chemins de fer.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

M. le docteur Peton, conseiller municipal à Saumur, vient d'être nommé également conseiller municipal à Dampierre.

Comme, aux termes de la loi, nul ne peut être membre de plusieurs conseils municipaux, une vacance va se produire au Conseil de Saumur.

Il est heureux que les élections de Dampierre n'aient pas eu lieu avant la nomination de notre municipalité; M. Peton, sorti du Conseil de Saumur, entraînerait de nouveau par cela même dans notre ville les électeurs aux urnes.

On s'explique ainsi que M. Peton n'ait point accepté d'entrer dans la municipalité de Saumur: il avait d'autres vues vers Dampierre.

ÉLECTIONS MUNICIPALES A DAMPIERRE

En raison de la démission de MM. de Fontenailles, Mayaud (Fernand), Coutard-Beillard, Vatan et Coqueret, qui avaient donné leur démission pour ne pas voter de nouveaux centimes additionnels, des élections complémentaires au Conseil municipal ont eu lieu dimanche à Dampierre.

Il y avait deux listes en présence: une liste conservatrice comprenant tous les démissionnaires et une liste républicaine.

MM. Mayaud et Coutard-Beillard, également bien vus dans les deux partis, figuraient sur les deux listes.

Le scrutin a donné les résultats suivants: Suffrages exprimés, 133. — Majorité absolue, 67.

Ont obtenu: MM. Mayaud (Fernand), 44 voix, élu. Coutard-Beillard, 44 voix, élu. Docteur Peton (liste républicaine), 69 voix, élu. Vatan (Henri) (liste conservatrice), 68 voix, élu.

Il y aurait ballottage pour un; « mais, dit la *Petite France*, il est probable qu'un bulletin réservé par le bureau sera reconnu valable par le conseil de préfecture. Dans ce cas, M. Leblanc-Boudairon, de la liste républicaine, aurait 67 voix et serait élu. »

Cela ne peut être autrement.

École de Cavalerie de Saumur.

Par décision ministérielle du 14 septembre 1886, M. Champion, sous-lieutenant au 14^e dragons, a été nommé à un emploi de sous-

lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

Par décision ministérielle du même jour, M. de Sesmaisons, chef d'escadrons au 14^e chasseurs d'Afrique, a été nommé à l'emploi de chef d'escadrons, écuyer en chef de l'École supérieure de guerre.

Par décret en date du 14 septembre, ont été promus au grade de sous-lieutenant et promotions ci-après indiquées, les élèves-officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent:

MM.

Durand, du 4^e chasseurs d'Afrique, affecté au 3^e hussards.

Lesellier de Chezelles, du 2^e chasseurs, au 5^e dragons.

Le Cler, du 24^e dragons, au 3^e cuirassiers.

Poniatowski, du 12^e chasseurs, au 11^e chasseurs.

Aubertin, du 6^e chasseurs, au 14^e chasseurs.

Parquet, du 20^e chasseurs, au 9^e dragons.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avant-hier, le Conseil d'arrondissement de Saumur s'est réuni pour la deuxième partie de sa session ordinaire de 1886, sous la présidence de M. de la Salle.

Tous les conseillers étaient présents, sauf M. Bizouillier, qui s'était excusé par lettre.

Le Conseil a procédé à la répartition entre les communes du principal des quatre contributions directes fixé par le Conseil général et a émis trois vœux.

Le premier, sur la proposition de M. Har douin, est relatif à l'agrandissement de la gare de Chacé-Varrains (chemins de fer de l'Etat).

Le deuxième, dû à l'initiative de M. Leffé, demande que les cantonniers des routes nationales et départementales reçoivent un salaire égal à celui payé dans les départements voisins, de la Vienne et d'Indre-et-Loire.

Le troisième, formulé par M. Godard, est relatif au prolongement du quai de la gare de Martigné-Briand (chemins de fer de l'Etat).

La séance s'est terminée sans incident.

LES RESERVISTES

Les réservistes convoqués le 25 août ont quitté leurs garnisons et viennent de rentrer dans leurs foyers.

Ceux de la classe de 1879 seront appelés de nouveau en 1888.

Ceux de la classe 1877 passeront le 30 juin prochain dans l'armée territoriale et seront astreints à une période d'instruction de 43 jours en 1889 et 1890.

RENOI DE LA CLASSE

Les soldats de la première portion de la classe 1881, appelés au service en novembre 1882, quittent aujourd'hui l'armée et sont envoyés en congés en attendant leur passage dans la réserve qui aura lieu le 30 juin prochain.

Les soldats de la seconde portion de 1881 appelés au service pour un an, en décembre 1885, vont également être renvoyés dans leurs foyers et placés dans la disposition jusqu'à leur passage dans la réserve, à-dire jusqu'au 30 juin 1890.

Une grande animation régnait hier dans toutes les gares, à l'occasion du retour des réservistes et du départ de la classe.

L'*Avenir militaire* résume ainsi son opinion sur les dernières manœuvres:

« Les directeurs ont donné de nouvelles preuves de leurs talents, les officiers d'annoncé la mobilisation du 8^e corps; nous avons vu une connaissance exacte des règlements, les troupes d'une solide instruction, et tout le matériel a conservé le cachet original, distingué du personnel de l'homme du métier. »

EXPERIENCES DE MOBILISATION

On lit dans la *Petite France* :

« Quelques journaux ont annoncé récemment la mobilisation du 9^e corps d'armée pour le printemps prochain, après avoir annoncé la mobilisation du 8^e corps; nous sommes en mesure d'affirmer que le ministre de la guerre ne s'est pas porté sur aucun corps. »

C'est la *France militaire*, journal officiel

du général Boulanger, qui a donné la nouvelle de la mobilisation prochaine du 9^e corps d'armée.
 Cette feuille dit, dans son numéro d'aujourd'hui :
 « Il est inexact que le 9^e corps soit déjà désigné pour un essai de mobilisation. Le choix n'est pas encore fait en ce qui concerne le corps qui sera soumis à l'expérience. »

Le blé d'Amérique

On lit dans le Phare de la Loire :
 « Nos occupations nous ayant appelé ces jours-ci à Saint-Nazaire, nous avons pu constater le bien-fondé de ces renseignements. En effet, il ne nous avait jamais été donné d'assister au spectacle qu'on a sous les yeux en ce moment à Saint-Nazaire.
 L'ancien bassin qui, depuis quelque temps, était loin d'être encombré, est maintenant envahi par une véritable flotte anglosaxonne d'immenses cargo-boats de 3,000 tonnes déchargeant à la vapeur des milliers d'hectolitres de blé américain. Ces blés ayant peu de semaines auront été absorbés par le marché et auront accentué conséquemment la baisse de nos froments de France. »

Dans notre région principalement, nos paysans, déjà si éprouvés par la mauvaise année de vin que nous allons avoir, vont être encore plus par l'envahissement de notre marché de blé. Espérons même que cette invasion n'est que passagère, et qu'elle ne dépassera pas les quantités déjà annoncées. »

L'ELECTION DU MAIRE DE BOURGUEIL

Dimanche, le Conseil municipal de Bourgueil a procédé à l'élection du maire, dont l'emploi était vacant par suite de la démission de M. Arthur Le Jouteux.
 A la suite des manœuvres qui avaient fait écarter sa candidature et des critiques calomnieuses dont son administration comme maire avait été l'objet, l'honorable M. Le Jouteux avait cru devoir se retirer.
 Mais le Conseil municipal a tenu à justifier pleinement le maire démissionnaire. Sur 13 votants, il l'a nommé de nouveau avec 17 voix. Il y avait un bulletin blanc. La présence de ce témoignage de sympathie et du succès obtenu par le parti conservateur le 5 septembre, M. A. Le Jouteux n'a eu hésité à accepter la mairie.
 Le 18 mai 1884, lors de sa première nomination, M. Le Jouteux n'avait obtenu que 12 voix. Le scrutin de dimanche est donc un éclatant démenti aux calomnies dont l'honorable maire avait été abreuvé.
 Tous les honnêtes gens se réjouiront du succès si bien mérité de M. Le Jouteux.

DE LOUDUN A CHATELLERAULT

Dimanche 19 juin, a eu lieu l'inauguration de la ligne de Loudun à Châtellerault, appartenant au réseau de l'Etat. Le train spécial est parti de Tours. Sur le quai de la gare, M. de la Porte, sous-secrétaire d'Etat, accompagné par le gouvernement pour présider à l'inauguration, a été reçu par les autorités et les hauts fonctionnaires de l'administration.
 Arrêt à Loudun. Réception. Lunch.
 A Châtellerault, *Marseillaise* et banquet d'inauguration. En voici le menu, pour la consommation de ceux qui n'ont pas de quoi dîner :
 Consommé aux perles de Nizam. — Soufflé d'œuvres. — Bouchées financières. — Croustade. — Truite saumonée, sauce timbale. — Timbale milanaise. — Quartier de chevreuil, sauce poivrée. — Dindonneaux truffés. — Faisans, ceilles, perdreaux. — Terrine de foies gras aux truffes. — Légumes au choix. — Langouste mayonnaise. — Ecrevisses en buisson. — Parfaits glacés. Dessert. — Vins : Xérès, Beaune, Saint-Emilion, Pomard, Graves, campagne frappé.
 On voit que le déficit du budget n'empêche pas les seigneurs de la Démocratie de bien nourrir.
 Au dessert, discours variés, moins bons que le menu précédent.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et qui coûtent 1 fr. 30 le litre; qualité supérieure, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Nicolas, Saumur.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 20 Septembre.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 » à 16 50	10 » à 11 »	
Saumur, 16 » 16 50	9 » 9 50	
Baugé, 15 » 17 »	8 50 » »	
Segré, 16 » » »	11 » » »	
Beaupreau, 15 50 16 »	9 » » »	
Montfaucon, 15 50 16 »	9 » » »	
Montrevault, 15 75 » »	8 50 » »	
Chemillé, 14 50 15 »	9 » 9 50	
Champtoceaux, 16 » » »	9 50 » »	
St-Flor-le-Vieil, 16 » » »	9 50 » »	
Cholet, 16 » » »	9 50 » »	
Vihiers, 14 » 14 50	8 50 9 »	
Brissac, 16 » » »	8 » 8 50	
Chalonnnes, 16 » » »	8 75 » »	
Doué, 16 » 17 »	8 » 8 50	

A Nantes, blés américains, de 22 25 à 22 50 les 100 kilos.
 Les bons blés français valent de 20 50 à 20 75 les 100 kilos.

Les Almanachs des Pilules Suisses pour 1887 sont distribués gratuitement en ce moment par les Pharmaciens. Procurez-vous en un, il vous sera très utile et vous intéressera beaucoup.

CONCOURS

Du COMICE AGRICOLE de l'arrondissement de Saumur

Le Dimanche 5 septembre 1886

Noms des Lauréats

AGRICULTURE ET EXPLOITATION DES FERMES

1^{er} prix : MM. Carré, de la ferme de Vauzelle, et Delaunay, chacun une médaille d'argent et une somme de 80 fr. — M. Carré a présenté à la commission une contenance de 40 hectares environ, et M. Delaunay une contenance de 23 hectares 1/2.
 2^o prix : MM. Duday, fermier à Varennes, et Chevalier, fermier à Villebernier, chacun une médaille de bronze et une somme de 25 fr. — M. Duday a présenté une contenance de 43 hectares et M. Chevalier une contenance de 5 hectares 40 ares, ce qui ne forme qu'une partie de sa ferme. L'année dernière, dans le canton Nord-Ouest, ce dernier a remporté un 2^e prix pour l'autre partie de son exploitation.
 3^o prix : Une mention honorable est accordée à MM. Bourreau et Mabileau (Louis).

VITICULTURE

1^{er} prix : M. Jousselin, propriétaire à Vivy, un diplôme et une médaille de vermeil grand module; a présenté une contenance de 5 hectares.
 2^o prix : M. Bourreau-Petit, un diplôme et une médaille d'argent. — M. Bourreau a présenté à la commission une contenance de 2 hectares 70 ares.
 3^o prix : Une mention honorable est accordée à M. Renard, fermier à Allonnes.

CULTURE D'ENSEMBLE

1^{er} prix : M. Mabileau (Jean), propriétaire à Allonnes, une médaille d'argent et une somme de 50 fr., a présenté une contenance de 8 hectares.
 2^o prix : M. Thibeau, fermier à Allonnes, une médaille de bronze et une somme de 30 francs. — M. Thibeau a présenté une totalité de 14 hectares.

ORPHELINAT DE LA BREILLE

Il est offert à M. le Curé de la Breille un diplôme d'honneur et à ses enfants une somme de 25 fr. pour l'amélioration qu'il a faite dans cette commune et l'introduction de nouvelles plantes qui ont donné la richesse dans ce pays.

Concours de Labourage.

Force de 4 bêtes et au-dessus

1^{er} prix : M. Lecointre, de Brigné, une médaille d'argent et une somme de 60 fr.
 2^o prix : M. Cormery, d'Allonnes, une médaille de bronze et une somme de 40 fr.

Force de 2 bêtes

1^{er} prix : M. Delaunay fils, de Brain, une médaille d'argent et une somme de 50 fr.
 2^o prix : M. Tranchant, de Villebernier, une médaille de bronze et une somme de 30 fr.

Charrues vigneronnes

1^{er} prix (ex-æquo) : MM. Lepage, de Russé, et Robineau, d'Artannes, chacun une médaille d'argent et une somme de 30 fr.
 2^o prix (ex-æquo) : MM. Bodineau (Louis), de Varrains, et Tessier (Louis), d'Allonnes, chacun une médaille de bronze et 25 fr.

3^o prix : MM. Arriau, du Petit-Puy, et Trudeau fils, du Petit-Puy, chacun une somme de 12 fr.

4^o prix : M. Lecointre (Michel), de Brigné, une somme de 40 fr. pour son labour à un bœuf.

CONCOURS DE BESTIAUX

Race Chevaline

1^{er} prix : M. Régnier, propriétaire à Allonnes, médaille d'argent et 50 fr.
 2^o prix : M. Robert (Raoul), de Vivy, médaille de bronze et 45 fr.
 3^o prix : M. Lepeltier, de Neuillé, une somme de 40 fr.
 4^o prix : M. Joulain (Louis), d'Allonnes, une somme de 35 fr.
 5^o prix : M. Jamin (François), de Saint-Lambert, une somme de 25 fr.
 1^{re} mention honorable : M. Cornilleau (Louis), de Saint-Lambert.
 2^e mention honorable : M. Séchet, de Dampierre.
 3^e mention honorable : M. Lebouc (Joseph), de Saint-Lambert.

Poulains de un an

1^{er} prix : M. de Laistre, médaille d'argent et une somme de 50 fr.
 2^o prix : M. Villeronde (Jean), d'Allonnes, médaille de bronze et 45 fr.
 3^o prix : M. le comte de Laistre, de Brézé, une somme de 40 fr.
 4^o prix : M. Cornilleau (Louis), de Saint-Lambert, une somme de 35 fr.
 5^o prix : M. Benais, de Vivy, une mention honorable.
 6^o prix : M. Jamin, de Saint-Lambert, une mention honorable.

Poulains de 2 ans

1^{er} prix : M. de Laistre, une médaille d'argent et une somme de 50 fr.
 2^o prix : M. Beauvils (François), de Varennes, médaille de bronze et une somme de 45 fr.
 3^o prix : M. Cornilleau (Louis), de Saint-Lambert, une somme de 40 fr.
 4^o prix : M. Guyomard, de Saint-Martin, une somme de 35 fr.
 5^o prix : M. Reveau, de Distré, une somme de 25 fr.
 6^o prix : M. Simy, d'Allonnes, une mention honorable.

Race Bovine.

Taureaux

1^{er} prix : M. Boisnier-Boureau, commune d'Allonnes, 40 fr. et une médaille d'argent.
 2^o prix : M. Gadier (Urbain), de Varennes, 35 fr. et une médaille de bronze.
 3^o prix : M. Page-Duguet, d'Allonnes, 30 fr.
 4^o prix : M. Foiret (Eugène), d'Allonnes, 20 fr.

Vaches laitières

Hors concours (diplôme d'honneur) : M. Harrault, de Villebernier.
 1^{er} prix : Villeronde (Jean), d'Allonnes, 40 fr. et une médaille d'argent.
 2^o prix : M. Gallé-Bressière, de Varennes, 35 fr. et une médaille de bronze.
 3^o prix : M. Carré, de Vauzelle, à Brain-sur-Allonnes, 30 fr.
 4^o prix : Pijonneau (Urbain), de Neuillé, 20 fr.

Génisses

1^{er} prix : Pijonneau (Urbain), de Neuillé, 30 fr. et une médaille d'argent.
 2^o prix : M. Carré, de Vauzelle (Brain-sur-Allonnes), 25 fr. et une médaille de bronze.
 3^o prix : M. Harrault (Maurice), de Varennes, 20 fr.
 4^o prix : M. Chassier (Auguste), de Vivy, 20 francs.

Espèce Ovine

1^{er} prix : médaille d'argent et 25 fr. à la femme Desplats (Marie), d'Allonnes.
 2^o prix : médaille de bronze et 45 fr. à M. Simy (François), d'Allonnes.
 3^o prix : 40 fr. à M. Petit-Dufrène, de Saint-Lambert.
 4^o prix : rappel de prime mention honorable et 5 fr. à M. Lepeltier de Salvert, à Neuillé.

Espèce Porcine

Verrats

1^{er} prix : médaille d'argent et 30 fr. à M. Guillot, Antoine, de Brain.
 2^o prix : 25 fr. à M. Leipsig, Charles, d'Allonnes.

Truies

1^{er} prix : médaille de bronze et 30 fr. à M. Carré, de Brain-sur-Allonnes.
 2^o prix : 25 fr. à M. Urbain Méchine, d'Allonnes.
 3^o prix : 40 fr. à M. René Pineteau, de Brain.

Volailles de toutes espèces et animaux de basse-cour

1^{er} prix : 20 fr. à M. Mondain, curé de la Breille, pour l'ensemble de son exposition.
 2^o prix (ex-æquo) : à M. Boussiron, Florent, de Saint-Aubin, d'Allonnes, et à M. Fusellier, de Neuillé, 40 fr. chacun.
 3^o prix : 40 fr. à M. Dubois, de Varrains.
 Mention honorable et 5 fr. à M. Gautier, de Saumur.
 Mention honorable et 5 fr. à M. Millebrand, de Cholet.
 Mention honorable à M. Brard, d'Allonnes.
 Mention honorable à M. Gaston Léger.

Produits Agricoles, Horticoles et Maraichers.

1^o M. Gasnier-Esnault, des Rosiers, médaille d'argent, pour sa collection de graines, pommes de terre, oignons, haricots, petits pois.
 2^o M. Mondain, de la Breille, médaille d'argent, pour l'ensemble de sa collection de produits agricoles et nouveaux.
 3^o M. Chasles, de Varennes, médaille d'argent, pour salades, pommes de terre, cantaloups, oignons, fraises et choux de toutes espèces.
 4^o M. Percy, de Villebernier, médaille d'argent, pour ses melons, pastèques, salades, poireaux, boules de Siam, céleris et navets.
 5^o M. Fleury, de Varennes-sous-Montsoreau, médaille de bronze, pour ses produits agricoles.
 6^o M. Marcheau, d'Allonnes, médaille de bronze pour ses peupliers de 1, 2 et 3 ans.
 7^o M. Hervé, d'Allonnes, médaille de bronze pour son blé seigle.
 8^o M. Trouchaud, de Villebernier, mention honorable et 5 fr. pour son chanvre.
 9^o M. Colinet, de Brain-sur-Allonnes, mention honorable pour ses betteraves.
 10^o M. Tessier, de Varennes, mention honorable et 5 francs pour son blé.
 11^o M. Bruas, de Brain-sur-Allonnes, mention honorable, pour son melon extra-gros.
 12^o M. Robineau, d'Allonnes, mention honorable pour ses betteraves et ses citrouilles.
 13^o M. Boutreux, de Neuillé, mention honorable pour ses citrouilles et ses betteraves.
 14^o M. Boussiron, d'Allonnes, mention honorable pour ses citrouilles.

Beurre

1^o M. Pottier, des Rigaudières, médaille de bronze et 15 francs.
 2^o M^{me} Vesnier, de Brain-sur-Allonnes, 40 francs.

Vins

M. Marquet, de Chacé : médaille d'argent, pour ses vins, récoltes 1885, 1884, 1884 et 1870.

Bouquets

M. Plé, de Bagneux, médaille de bronze et 40 francs.

Récompenses diverses

Un diplôme d'honneur à M. Menet, à Allonnes, pour sa collection d'instruments et charrues.
 Un diplôme d'honneur à M. Favaron, pour sa belle collection d'instruments, tarares et trieurs.
 Un diplôme d'honneur à M. Dovalle, pour les pressoirs perfectionnés exposés, de sa construction.
 Une médaille d'argent à M. Guillemet, forgeron à Varennes, pour sa collection de charrues.
 Une médaille d'argent à M. Roger, forgeron à Allonnes, pour sa collection de charrues construites par lui.
 Un rappel de médaille d'argent à M. Dubreuil, tourneur, pour ses travaux exposés.
 Une médaille de bronze à M. Ruesche, bourrelier, pour les équipages perfectionnés exposés.
 Une mention honorable à M. Arthur Joubert, pour sa collection de fers exposés.

Avant la distribution des récompenses, M. Bury, président, a remis, au nom du Comice, à M. Louis Boutin, d'Artannes, une médaille de bronze offerte par la Société d'encouragement à l'agriculture, en récompense de son assiduité aux réunions du Comice et des services rendus dans les diverses commissions de concours.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Après le décès de M. Honoré-Alphonse GAUBON, ancien négociant, en son domicile, ancienne route d'Angers, commune de Saint-Lambert-des-Levés, Le Dimanche 28 Septembre 1886, à midi.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, lits, literie, linges, meubles, vaisselle, tables, chaises, bois, vins, bouteilles, armes, bijoux et meubles antiques, argenterie, récolte sur pied, etc.

On paiera comptant avec 10 0/0 en sus pour les frais. (655)

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, 266 PIEDS D'ARBRES

Complantés sur la ferme de l'île Trotoutin,

Située en face le bourg et commune de Dampierre.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches, et s'adresser audit M^e MARCOMBRE. (617)

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

En l'étude de M^e CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

UNE BELLE MAISON

Entre cour et jardin,

Sise à Longué, rue de la Loi Occupée par M. Saussereau, marchand de vins.

Mise à prix : 15,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit M^e CAILLEAU.

A GÊNER PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE Maison meublée

Avec Remise, Écurie et Jardin, Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 4.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (644)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PORTION DE MAISON

Au premier étage,

Située rue Haute-Saint-Pierre, n^o 5, Composée de trois chambres à coucher, d'une salle à manger et d'une cuisine.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n^o 3.

A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière, n^{os} 8 et 10,

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée : cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté ; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie ; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

GRAND CHOIX

D'OBJETS MOBILIERS

De toute sorte.

Prix avantageux.

S'adresser rue de Visitation, 16.

A VENDRE

UN EXCELLENT PHAÉTON

D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner Chez M. Louis DUYAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES AVENTURIERS SOUS LOUIS XIII

Par GUSTAVE AIMARD.

THERÈSE VALIGNAT

Par CHARLES MÉROUVEL

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉRAIRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde au casseau réellément en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, en bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, p'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.
3 %	83 65	82 45	Est	807 56	810	Obligations.			Gaz parisien	521	521
3 % amortissable	85 65	85 52	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519	519	Est	389	389
3 % (nouveau)	83	82 60	Midi	1150	1152 50	— 1865, 4 %	520	519 50	Midi	388 75	388 50
4 1/2 %	106 50	106 60	Nord	1550	1550	— 1869, 3 %	410	409 75	Nord	398	398
4 1/2 % (nouveau)	110 10	110 10	Orléans	1347 50	1347 50	— 1871, 8 %	398	399	Orléans	392 25	392
Obligations du Trésor	510	511 50	Ouest	877 50	880	— 1875, 4 %	522 50	522	Ouest	388 50	389 75
Banque de France	4100	4112 75	Compagnie parisienne du Gaz	1430 50	1430	— 1876, 4 %	523 50	521	Paris-Lyon-Méditerranée	388 50	389 75
Société Générale	466	462 50	Canal de Suez	2031 25	2028 75	Bons de liquid. Ville de Paris	535	534 75	Paris-Bourbonnais	390	390
Comptoir d'escompte	1000	1000	C. gén. Transatlantique	488	488 75	Obligations communales 1879	476	476 25	Paris-Lyon-Méditerranée	390	390
Crédit Lyonnais	543 75	542 50	Russe 5 0/0 1870	100	100	Obligat. foncières 1879 3 %	478	479	Canal de Suez	595	592 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1393 75	1395				Obligat. foncières 1883 3 %	381	382			
Crédit mobilier	252 50	250									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL					
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun	»	8 42	»
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars	6 15	12 40	1 30
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49	— (dép.)	6 58	1	2 23
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	8 56	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02
Loudun	»	8 09	»	3 16	3	»	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS					
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	Varenes	»	8 34	9 37	1 31	
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 37	
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	La Chapelle	»	9	»	1 36	
La Ménitré	3 31	7 35	9 53	2 57	4 20	Langeais	4 28	9 29	10 09	1 52	
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	»	Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.